

**CONTRAT DE CONTROLE SECURITE
MASSICOT ELECTRIQUE – IDEAL 4815/50**

Vu les dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Février 2024, donnant délégation au Maire de fixer des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

DÉCIDE

De reconduire le contrat avec la société PIL SERVICES VOUTERS pour assurer le contrôle et l'affûtage de lame du matériel : MASSICOT IDEAL 4815/50.

Le Montant pour l'année 2024 s'élève à :

↳ 729.52 € HT soit 875.42 € TTC.

Le présent contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 est conclu pour une durée d'un an.

Fait à WAZIERS, le 18 AVRIL 2024

Le Maire,
Laurent DESMONS

